



FORMATION POST-PERMIS POUR LES NOUVEAUX CONDUCTEURS

Version n°1 - Date de diffusion : 18/12/ 2025

Décret n°2018-715 du 03 août 2018

Depuis le 1er janvier 2019, réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un 1er permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire...

Constat

Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices très importants. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants.

Objectifs de la formation

L'Auto-Ecole propose **des formations Post-permis pour les conducteurs novices** entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention. Après un début d'expérience de la conduite, il est important de pouvoir renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis par une approche de thèmes comme les limites de ses aptitudes, les différences perceptives, la notion de risque et de responsabilité.

L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Ces rendez-vous post permis destinés aux conducteurs novices s'inscrivent dans une démarche préventive volontaire qui vise à réduire leur risque d'accident.

Public visé :

Les conducteurs novices entre les 6e et 12e mois qui suivent l'obtention du permis B

Contenu de la formation

Elle s'articule autour de **2 thématiques** :

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

Modalités

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. **Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).**

Sanction de la formation

Attestation de suivi de formation complémentaire transmise au préfet du département du lieu de la formation dans un délai de 15 jours à compter de la fin de la formation.

Les conditions d'accès à la formation post-permis pour les conducteurs novices

- ✚ Être titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1, B) entre le 6ème et 12ème mois qui suivent son obtention (attention : ni avant, ni après) ;
- ✚ Ne pas avoir commis une infraction donnant lieu à retrait de points.
- ✚ Seules les auto-écoles ECF disposant du label "École conduite qualité" peuvent valider cette formation. Elles sont reconnaissables à un macaron jaune apposé sur leur site internet et leur vitrine.

Les avantages de la formation post-permis pour les conducteurs novices

1. Réduire la durée de la période probatoire

- ✚ Si vous avez obtenu votre permis B en formation traditionnelle, la durée de la période probatoire est de 2 ans au lieu de 3 ans.

B. FAST 3.0 AUTO-ÉCOLE

4, rue d'Ormesson - 95170 DEUIL-LA-BARRE

Siret : 841 812 241 00013 - Code APE : 8553Z - N° Agrément : E 18 095 0043 0

Enregistré auprès du préfet de Région sous le N° d'activité **11950737495**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Organisme de formation certifié Qualiopi pour les actions de formation

Tél : 09.54.47.42.30 – mail : b.fast3.0@hotmail.com



Vous obtenez 2 points supplémentaires au bout de la 1ère année et 4 points supplémentaires à la fin de la 2ème année donc 12 points au bout de 2 ans.

- Si vous avez obtenu votre permis B en apprentissage anticipé de la conduite (AAC), la durée de la période probatoire est de 1 an ½ au lieu de 2 ans.

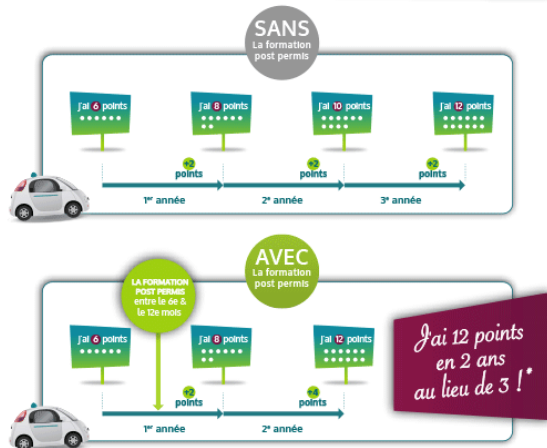
Vous obtenez 3 points supplémentaires au bout de la 1ère année et 3 points supplémentaires 6 mois après donc 12 points au bout d'1 an ½.

2. Rester un conducteur responsable et vigilant

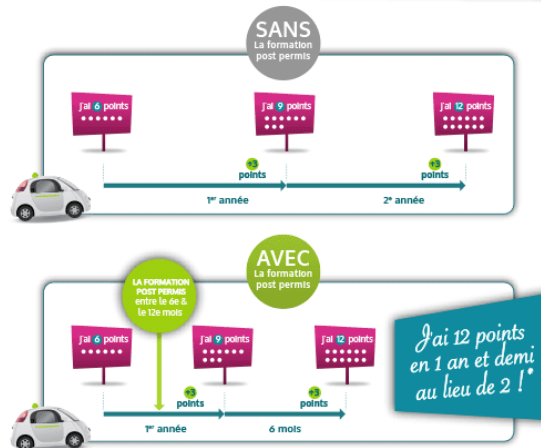
- La formation s'effectue en groupe pour permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.
- La formation suscite également chez les conducteurs novices **un processus de réflexion** sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent de l'expérience donc plus d'assurance, ce qui donne lieu à une accidentalité particulièrement élevée, du fait d'une mauvaise appréciation des risques.



CAS N°1 : J'ai eu le permis en conduite traditionnelle



CAS N°2 : J'ai eu le permis en conduite accompagnée



Chaque élève titulaire du Permis de conduire se verra proposer un rendez-vous !

Pour Plus de renseignements Contactez-nous votre auto-école



B. FAST 3.0 AUTO-ÉCOLE

4, rue d'Ormesson - 95170 DEUIL-LA-BARRE

Siret : 841 812 241 00013 - Code APE : 8553Z - N° Agrément : E 18 095 0043 0

Enregistré auprès du préfet de Région sous le N° d'activité **11950737495**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Organisme de formation certifié Qualiopi pour les actions de formation

Tél : 09.54.47.42.30 – mail : b.fast3.0@hotmail.com



PROGRAMME DE FORMATION POST PERMIS B

Durée	1 journée
Horaires	9h00 12h00 et 13h00 à 17h00
Lieu	B. FAST 3.0 AUTO-ÉCOLE 4, rue d'Ormesson 95170 DEUIL-LA-BARRE
Nombres de participants	De 6 à 9 personnes
Prérequis	Le stagiaire doit être titulaire du permis B en cours de validité
Objectifs déterminés	- Être capable de préparer ses déplacements - Être capable d'adopter une conduite préventive et de s'adapter aux différentes conditions de circulation et d'adhérences - Être capable d'anticiper une situation à risques dans ses déplacements quotidiens.
Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre	- Enseignants diplômés BEPECASER - Salle de cours (capacité 1 à 30 personnes) - Vidéo projecteur - Paperboard - Tableau blanc - Berlines Compact
Les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats	- Attestation de présence - Liste d'émargement - Évaluation à chaud - Remise d'une fiche individuelle d'évaluation à l'issue de la formation

CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION

Matin

1. **Accueil.** Présentation et tour de table
2. **Audit de Conduite :** Départ pour un <<parcours type>> d'évaluation.
 - Répartition des stagiaires sur les véhicules.
 - 2/3 stagiaires et 1 formateur par voiture.
 - 20/25 minutes par participants au volant
 - Objectif : évaluer le conducteur, lister les différentes erreurs de conduite, Observer le comportement du conducteur Vérifier le respect des règles de circulation et de la réglementation.
 - Estimation de l'écoconduite et de la conduite apaisée ;
 - Retour en salle pour l'exploitation commune des différentes observations.
3. **Accidentologie**
Etudes de cas d'accidents relatifs aux erreurs qui peuvent avoir été commises durant l'audit de conduite.
4. **Effets et méfaits de la vitesse**
 - Les lois psychophysiologiques
 - Le conducteur : mode de fonctionnement
 - Perception visuelle
 - Capacité d'estimation
 - Répartition des défaillances
 - Vitesse et distances de sécurité

B. FAST 3.0 AUTO-ÉCOLE

4, rue d'Ormesson - 95170 DEUIL-LA-BARRE

Siret : 841 812 241 00013 - Code APE : 8553Z - N° Agrément : E 18 095 0043 0

Enregistré auprès du préfet de Région sous le N° d'activité **11950737495**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Organisme de formation certifié Qualiopi pour les actions de formation

Tél : 09.54.47.42.30 – mail : b.fast3.0@hotmail.com



5. Recyclage code de la Route

- Série de 20 questions type examen du Permis de conduire
- Correction et échange avec l'enseignant sur la réglementation

Après midi

6. En salle de cours (en théorie)

- Installation à bord (Position de Conduite optimum et utilisation du volant)
- La <<Bonne conduite>> Se créer un Espace de vie, Les différents <<temps de réaction>>. Adaptation du comportement aux situations, Connaître les éléments perturbateurs)
- Le Freinage (Les aides à la conduite ABS, AFU, ESP. L'incidence du chargement sur le comportement et la distance d'arrêt)

7. Alcool, drogue et autres produits psychoactifs, téléphone et conduite

- Alcool
- Equivalence des verres
- Alcool : troubles
- Sanctions
- Conséquences pour l'assurance
- Drogues : les effets
- Sanctions encourues
-

8. Théorie de l'écoconduite et de la conduite apaisée

- Bilan sur la conduite du matin
- Définition
- Entretien

9. Bilan de la Journée

Validation : Remise de l'attestation de formation port-permis de la catégorie B et du diplôme

CONTACT ET INSCRIPTION

B. FAST 3.0 AUTO-ÉCOLE

4, rue d'Ormesson

95170 DEUIL-LA-BARRE

Tél : 09.54.47.42.30

Mail : b.fast3.0@hotmail.com

B. FAST 3.0 AUTO-ÉCOLE

4, rue d'Ormesson - 95170 DEUIL-LA-BARRE

Siret : 841 812 241 00013 - Code APE : 8553Z - N° Agrément : E 18 095 0043 0

Enregistré auprès du préfet de Région sous le N° d'activité 11950737495. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Organisme de formation certifié Qualiopi pour les actions de formation

Tél : 09.54.47.42.30 – mail : b.fast3.0@hotmail.com